

## **Réforme des statuts : pourquoi ?**

A la relecture des statuts actuels, on comprend tout de suite la nécessité de réformer les deux articles sur la composition et sur l'administration de l'association : deux des trois collèges, les « Contributeurs » et les « Bienfaiteurs », n'ont jamais fonctionné.

A la fondation d'Histoires Ordinaires en 2010, on était aux débuts des sites d'information, - Mediapart et Basta avaient 2 ans, Reporterre 3 ans...- et tous ne pensaient qu'info participative, info « augmentée » par ses lecteurs. A Histoires Ordinaires, des lecteurs-adhérents allaient pouvoir rédiger des portraits avec notre aide, ils formeraient le collège des contributeurs ; les autres allaient soutenir le projet non seulement financièrement mais en apportant des idées, des sujets, ils formeraient le collège des bienfaiteurs.

La réalité a rattrapé tout le monde. Il n'y a eu qu'une seule vraie - et formidable - réussite d'un participatif institutionnalisé : Mediapart avec Le Club et les blogs. Les autres, dont Histoires Ordinaires, ont finalement une structure de soutien (juridique, financier, éditorial) au projet rédactionnel, le participatif s'exerçant autrement. Il est tout-à-fait réel mais informel, agile, avec des temps forts occasionnels.

Les adhérents de notre association apportent un soutien vital au projet. Financier, n'en parlons pas : vous êtes toujours là, pour tout, le site, les livres : cette année encore, sans le fort investissement des adhérents dans le financement participatif, le livre « La démocratie en réanimation » n'existerait pas. Soutien moral, énorme à chaque contact individuel ou collectif. Quant à la participation au contenu, à l'enrichissement du projet, outre les échanges individuels permanents, citons simplement l'implication l'an dernier des 90 participantes et participants à l'étude des 375 histoires animée en direct par deux membres du Comité de Rédaction, Alberte et Marie-Anne.

A la lumière de nos 11 années d'existence, une double conclusion s'impose. L'association est administrée par les trois membres du bureau - président, trésorier, secrétaire - tout ce qui est participatif relève d'une relation directe entre les adhérents et les membres cooptés du Comité de Rédaction. Les deux autres collèges n'existent que sur le papier. Autant nous en délester. C'est le genre d'héritage qui entraîne des lourdeurs, où en s'accrochant à l'institué on freine l'instituant, le projet, comme le rappellent volontiers les anciens du Collège Coopératif Alberte, Marie-Anne et Tugdual.

Cette décision d'aujourd'hui n'est donc pas une simple opération de nettoyage. Elle a un objectif : par la simplicité et la souplesse qu'elle apporte dans le fonctionnement de l'association, cette réforme est une incitation à enrichir ensemble, renouveler les liens entre les adhérents et le Comité de Rédaction. Et on va en parler dès ce soir lors de l'assemblée annuelle.